**LE MANUEL DE PARENTS**

**Guide pour les parents de la Garderie et**

**de la Prématernelle Les Moussaillons**

**et de la Garde scolaire Les Matelots**



**TABLE DES MATIÈRES**

Introduction ………………………………………….. 3

Philosophie ………………………………………….. 4

Politiques de gestion ……………………………….. 5

Obligations reliées à la négligence et l’abus

(Responding to Child Welfare Concerns) ………...7

Administration d’un médicament ………………...... 7

Informations générales ……………………………...8

Hygiène et maladies .............................................. 8

Tarifs et calendrier 2020-2021.…………………..11/12

Programmation & politique d’activité physique …….13

(Active play policy and screen use)

Acceptation des termes et conditions …………......14

Critères d’admissibilité …………………………........ 14

Adhésion à la SGPLM ........................................... 15

Confirmation d’inscription (check list)

**Coordonnées**

8580, Kilgour Place

Richmond, Colombie-Britannique

V7C 3R1

Tel: 604.488.4235; Courriel: les.moussaillons@outlook.com

**Introduction**

Bienvenue à la Garderie et la Prématernelle Les Moussaillons. La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons est une société à but non-lucratif, gérée par un conseil d’administration formé de parents bénévoles, et dont l’un des objectifs est de préparer les jeunes enfants à l’école francophone. C’est donc dans cette optique que le conseil d’administration des Moussaillons a adopté les critères d’admission basés sur l’article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces critères garantissent aux citoyens/ennes établis en Colombie-Britannique le droit de faire instruire leurs enfants dans un programme d’éducation francophone**.**

**AUX PARENTS NON-AYANT DROIT**

Pour les personnes possédant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent:

L’inscription aux services Les Moussaillons ne garantit pas l’admissibilité à une école du CSF.

Voir la Directrice pour la documentation.

**Notre équipe d’éducatrices est gérée par Mme Nadia Salam, une éducatrice/directrice, qualifiée ÉPE et agréée par la province de la Colombie-Britannique. Tout le personnel est qualifiée ÉPE et agréée par la province de la Colombie-Britannique. Il satisfait les exigences de premiers soins et doit également se soumettre à une vérification de casier judiciaire afin de satisfaire nos critères d’embauche.**

Vous trouverez dans ce manuel des parents la majorité des informations concernant le fonctionnement, l’opération, les politiques et les procédures de la Garderie et Prématernelle les Moussaillons et le service de garde scolaire Les Matelots.



La Société de la garderie et de la prématernelle Les Moussaillons est gérée par un conseil d’administration. Le conseil d’administration est formé de quatre (4) à huit (8) parents bénévoles qui se rencontrent pour discuter du fonctionnement de la garderie/prématernelle, la garde scolaire et pour décider de ses orientations.

Le budget annuel est présenté lors de la réunion générale annuelle et est suivi des élections des postes à combler au sein du conseil d’administration. Le conseil pour l’année 2020-2021 doit recruter de nouveaux membres pour les postes à combler. Le conseil d’administration doit être représenté par un minimum de 4 personnes.

 Président Liaison avec la direction

 Porte-parole des parents

 Facilitateur

 Trésorier Remplace le président en cas d’absence

 Signe les chèques de paie

 Secrétaire Assistant du président

 Contresigne les chèques de paie

 Prépare les ordres du jour et les procès-verbaux

 Conseiller(s) Participe(nt) aux discussions et réunion

**La contribution des parents est essentielle à la pérennité de la garderie – sans votre participation la garderie peut disparaître!!!**

Dès septembre 2020, pensez au rôle que vous pouvez avoir au sein du conseil d'administration. Votre participation à l'assemblée générale vous permettra de mieux comprendre le bon fonctionnement et la gestion de la garderie.

Tout au long de l’année, la garderie compte sur la participation des parents et de temps à autre, ceux-ci devront prendre part à certaines activités, notamment à des réunions de parents, assemblée générale annuelle, ou rôles dans le conseil d’administration.

Les postes du conseil d’administration sont comblés chaque année lors de l’assemblée générale annuelle. Les postes vacants seront affichés sur les lieux de la garderie quelque temps avant l’assemblée.

**Philosophie**

La raison d’être des Moussaillons est d’offrir des services de garde de qualité aux enfants d’âge préscolaire de la région de Richmond. Les parents, leur famille et les membres de la communauté francophone sont encouragés à participer activement aux activités journalières afin de développer chez l’enfant un sentiment d’appartenance à la langue et à la culture francophones.

Aux Moussaillons nous reconnaissons l’individualité de chaque enfant et respectons les différences qui existent dans les rythmes d’apprentissage, les niveaux de développement, les habiletés et les intérêts de chacun. Notre programmation est suffisamment flexible pour répondre aux besoins individuels. L’emphase est mise sur la langue et la communication, la résolution de problèmes, le développement de l’autonomie et l’estime de soi. Les diverses activités visent à permettre l’épanouissement physique, social, affectif, intellectuel et artistique de l’enfant. Par le jeu libre, les centres d’apprentissage et les activités collectives, les *Moussaillons* apprennent à s’exprimer, à coopérer et à vivre en groupe.

Nous espérons développer des relations cordiales entre l’enfant, sa famille et le personnel desMoussaillons. On vous invite entant que parents à partager avec les éducatrices toute information reliée à la routine, aux expériences physiques ou émotives de votre enfant. Notre personnel est sensible aux préoccupations et aux besoins exprimés par les parents et valorise leur participation.

Les règles de conduite sont clairement définies et expliquées à l’enfant de même que les conséquences encourues par un comportement inacceptable. Un comportement positif est valorisé de façon verbale et non-verbale. Par contre, les attitudes discriminatoires, les stéréotypes et les jeux violents sont découragés. Lorsqu’un comportement inapproprié se manifeste, notre personnel assiste l’enfant à résoudre le conflit, utilise des conséquences naturelles et logiques, redirige l’enfant ou retire l’équipement. En dernier recours, le personnel peut retirer un enfant de manière à rétablir le calme chez l’enfant ou dans son groupe.

**À noter pour les Matelots**: Aucun comportement agressif ou intimidant ne sera toléré. L’enfant agressif sera immédiatement retiré du programme.

**Politiques de gestion**

1. L’adhésion à la Société de la garderie et de la prématernelle Les Moussaillons est obligatoire **pour chaque famille qui fréquente Les Moussaillons et la garde scolaire Les Matelots.** La cotisation annuelle est de 45.00$ par famille pour l’inscription. Toute autre personne parlant et lisant le français et partageant la philosophie de la Société peut se joindre au groupe en demandant l’adhésion par écrit. Le conseil d’administration devra voter et accepter cette demande lors d’une réunion annuelle et les frais de cotisation devront être payés une fois la demande acceptée.
2. Les frais de garde sont dus le 1ier du mois et un dépôt non remboursable équivalent à la moitié du dernier mois est payable au moment de l’inscription. Vous aurez le choix de remplir notre formulaire de Prélèvement Automatique par débit préautorisé (PAD) ou de fournir des chèques postdatés. Ces paiements maintiennent la place de votre enfant dans le programme et ne peuvent pas être remboursés en raison d’absences dues aux maladies ou vacances. Le parent qui veut retirer son enfant de la garderie doit donner un minimum d’un mois complet (30 jours) de préavis par écrit .pour qu’il ne soit pas facturé pour les frais du mois de garde. L’avis doit être reçu avant le 1er du mois.
3. Les parents qui reçoivent la subvention pour les frais de garde ACCB sont responsable de garder leur dossier à jour auprès du Ministère ou de payer la totalité des frais pour les services reçus. De plus, ils doivent couvrir la différence des frais non couverts par la subvention soit par paiement préautorisé PAD ou par chèques postdatés. Pour les parents payant par débit préautorisé (PAD), toute facturation additionnelle sera inclus dans le montant débité du compte bancaire le mois suivant.

Le Conseil d’administration a mis en place une politique vis-à-vis les paiements tardifs des frais de garde :

Une pénalité de retard de 20$ par jour sera requise pour tous frais payés après le premier jour du mois. Si après trois jours les frais n’ont pas encore été payés, la Direction se donne le droit de refuser d’admettre l’enfant jusqu’à ce que ces frais soient payés, inclus le montant des pénalités applicables.

\*\*Toute demande pour un arrangement de paiement devra être faite par écrit à la direction avant la fin des trois jours ouvrables et si les frais sont payés en retard régulièrement, une rencontre avec la directrice et un représentant du CA devra être prévu afin de discuter sur la possibilité d’autre méthode de paiement.

**Frais de garde scolaire lors des départs hâtifs**: On ne charge pas des frais extra pour le service de garde quand les classes finissent une heure plus tôt .mais des frais seront demandés pour ceux profitant du service de garde la première journée de l’année scolaire.

**Ouverture des services de garde Les Matelots lors des journées pédagogiques & journée portfolio**: Lors des journées pédagogiques, un minimum de cinq enfants doivent être inscrits afin d’ouvrir la garde scolaire Les Matelots. L’inscription ainsi que les frais de garde doivent être remis avant la date indiquée sur la feuille d’inscription.

1. **Les paiements PAD ou chèques sans provision (NSF)** devront être réglés dans les cinq (5) jours suivant le retour du chèque, incluant les frais administratifs de 25.00$. La deuxième fois, le montant du chèque devra être payé en comptant incluant les frais administratifs de 25.00$.
2. L'enfant de moins de 36 mois en date du 31 janvier sera en probation pendant une période de deux (2) semaines. Cette période servira aux éducatrices à évaluer: i) l'habileté de l'enfant à s'intégrer au groupe, et  ii) la dynamique du groupe. Les éducatrices seront en contact avec les parents de façon régulière durant cette période. Après cette période, la demande d'admission peut être révisée au besoin.

L'enfant âgé de 3 à 5 ans qui commence aux Moussaillons est en probation pendant une période de quatre (4) semaines. Après cette période, la demande d'admission peut être révisée au besoin.

1. Votre enfant doit être complètement propre, c’est-à-dire qu’il doit être capable de demander à aller aux toilettes. Nous n’acceptons pas l’enfant qui est en couches.
2. Si votre enfant doit s’absenter ou sera en retard pour son programme soit à Les Moussaillons ou à Les Matelots, un appel ou SMS au 604-488-4235 ou un courriel à

les.moussaillons@outlook.com serait apprécié**.**

**LES MATELOTS**

**À plusieurs reprises les éducatrices se trouvent en train de chercher des enfants qui devraient rester à la garde scolaire Les Matelots pour l’après école. Afin d’éviter ces situations, nous vous demandons de bien nous communiquer tous changements dans l’horaire de votre enfant. Par exemple: si l’enfant prend l’autobus, participe à une activité parascolaire, l’enfant est retiré de l’école durant la journée …etc.**

**Il faut communiquer directement soit par téléphone/sms au 604-488-4235 ou par courriel :** **les.moussaillons@outlook.com**

Afin de respecter l’horaire des éducatrices, des frais de retard seront exigés pour tout enfant présent à la garderie/prématernelle et la garde scolaire après les heures de fermeture régulières du programme fréquenté. Les frais doivent être payés directement au membre du personnel présent le jour même du retard. La personne en charge vous demandera de signer une attestation de retard ainsi que le montant total à débourser qui sera calculé de la façon suivante:

**15.00$ par enfant pour chaque 15 minute de retard**

1. Nous vous encourageons à contacter la directrice ou l’éducatrice lorsque vous désirez discuter d’une situation, d’un changement ou événement spécial à la maison, d’un problème ou du développement de votre enfant. Par exemple, le départ d'un ou des deux parents à court terme ou à long terme, une nouvelle personne vivant dans la maison, la maladie d'un membre de la famille, une hospitalisation, un déménagement, un accident, le décès d'un membre de la famille ou d'un animal favori, sont des sources fréquentes de difficultés pour un enfant. Toute discussion sera considérée confidentielle, et nous tiendrons en compte votre opinion quant aux changements qui pourraient affecter la conduite, la sécurité et le bien-être général de votre enfant.

Les éducatrices ont la responsabilité légale et professionnelle de rapporter tout cas de négligence ou d’abus face à un enfant. Les autres parents et citoyens ont cette même responsabilité légale. **Le document «Responding to Child Welfare Concerns» est disponible à la garderie.**

1. L’enfant malade durant la journée à la garderie, devra retourner à la maison. Nous appellerons un parent/gardien et si nous ne pouvons pas joindre le parent/gardien, nous appellerons les contacts d’urgence identifiés sur le formulaire d’inscription. Si votre enfant ne peut pas participer aux activités régulières, il ne peut pas être à la garderie.
2. Une permission écrite doit être signée par un parent/gardien pour l’administration d’un médicament à l’enfant. Le médicament doit être dans son contenant original. Sur le formulaire de permission, il faudra y indiquer : la dose, la fréquence et l’heure pour administrer le médicament.
3. Si une personne autre que les parents/gardiens légaux de l’enfant doit venir le chercher à la garderie, le parent légal a la responsabilité d’avertir la directrice ou l’éducatrice dans les plus brefs délais. A défaut de le faire, l’enfant devra rester à la garderie jusqu’à ce que la permission soit donnée à la personne responsable.
4. Les parents sont responsables de prévoir de la nourriture saine pour les dîners et les collations de leur enfant. Nous vous demandons de prévoir au moins une collation pour le matin, un dîner chaud ou froid et une collation pour l'après-midi. La garderie n’accepte aucun bonbon, boisson gazeuse, ou gomme à mâcher. **Le nom de l’enfant doit être étiqueté ou écrit avec un marqueur permanent sur les aliments a réfrigérés**.
5. Les arachides, le beurre d’arachide et les autres noix sont strictement interdits dans la garderie (merci de bien prendre ça en considération quand vous préparer la boite à lunch de votre enfant ) l’école des Navigateurs est **ZONE SANS NOIX**

**Informations générales**

**Les heures d’opérations**

**La garderie** **Les Moussaillons** est ouverte durant l’année scolaire, du 8 septembre 2020 jusqu’au

29 juin 2021. Les heures d’ouvertures sont de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés et durant les vacances d’hiver.

**La prématernelle** **Les** **Moussaillons** est ouverte du 8 septembre 2020 au 29 juin 2021, de 9h00 à 11h30, sauf durant les vacances scolaires, les jours fériés et les journées pédagogiques**.**

**La garde scolaire Les Matelots** est ouverte durant l’année scolaire incluant les journées pédagogiques s’il y a cinq enfants d’inscrits. La garde scolaire est fermée durant les vacances d’hiver et le congé du printemps.

**Intégration graduelle (Les Moussaillons)**

Le nouvel enfant fait tout d’abord une visite des lieux avec le parent lorsqu’il ou elle vient de s’inscrire.

Jour 1 Le nouvel enfant reste jusqu’à 10h00.

Jour 2 L’enfant reste jusqu’à 11h30.

Jour 3 L’enfant reste pour la sieste jusqu’à 15h00.

Jour 4 L’enfant est prêt pour sa première journée complète.

**Procédures des arrivées et départs**

Il y a une feuille de présences à signer lorsque vous déposez votre enfant ainsi lors du départ de celui-ci.

**La sieste**

Les siestes et les repos sont des activités appropriées et essentielles pour les jeunes enfants. L’enfant à besoin d’une période de relaxation et pour ce faire chaque enfant se couche sur son lit avec sa couverture. Les stores sont fermés et un CD de musique relaxante est joué. Lesenfants qui ont besoin de dormir peuvent ainsi le faire et les autres se reposent.

**L’hygiène**

À la garderie/prématernelle, nous prenons toutes les précautions nécessaires afin de maintenir un environnement sain et sécurisés. Les jouets et meubles sont lavés toutes les semaines. Les couvertures d’enfants sont envoyées à la maison chaque semaine pour être lavées.

**Les maladies**

Critères pour décider quand garder votre enfant à la maison. Il y a trois points à considérer :

1. Votre responsabilité envers la santé et le confort de votre enfant.
2. Votre responsabilité envers les autres enfants et le personnel enseignant.
3. L'école n'a pas l'espace, ni le personnel pour prendre soin d'un enfant malade.

Ces trois points doivent être pris au sérieux. Les enfants ont besoin de leurs parents lorsqu'ils sont malades. Cependant, il y aura des occasions où vous serez incertain si votre enfant peut oui ou non aller à l'école.

Le département de santé publique du Vancouver Coastal Health recommande qu’un enfant ayant un/les symptômes suivants soit temporairement retiré du centre :

**Fièvre 38.3C/100F ou plus** L’enfant peut revenir lorsqu’il est resté **24 heures** à une température normale sans l’aide de médicaments.

**Infection (peau, yeux)** L’enfant peut revenir lorsqu’il a été traité ou examiné et qu’il a été déclaré non-contagieux. La garderie/prématernelle se réserve le droit de demander une note du médecin.

**Vomissement** L’enfant peut revenir **24 heures** après le dernier vomissement.

**Rhume** Un rhume accompagné de fièvre, toux, de nez et yeux qui coulent indique que l’enfant doit être exclu du centre.

**Antibiotique** L’enfant qui est retiré du centre pour cause de maladie et qui doit recevoir des médicaments peut revenir au centre **24 heures** après la première dose d’antibiotique.

**Maladie contagieuse** Veuillez aviser la directrice dès que possible et gardez votre enfant à la maison pendant la période de contagion.

**Diarrhée** Un enfant ayant de la diarrhée sera retourné à la maison.

**Poux et lentes** Si des poux ou des lentes sont identifiés chez un enfant, les parents sont responsables d’avertir immédiatement le centre afin que la garderie puisse nettoyer tout de suite tout le matériel pour éviter la propagation des poux. Il va de soi que le nom de l’enfant sera gardé confidentiel. Toutes les familles de la garderie seront averties pour qu’elles puissent procéder à la vérification des cheveux de leur enfant à la maison.

 Si nous découvrons des poux, les procédures suivantes seront immédiatement mises en place :

Le parent ou responsable sera appelé pour venir rechercher l’enfant de la garderie immédiatement. La durée d’un traitement varie d’un enfant à l’autre. Donc, il est impossible de prévoir la durée de l’absence.

Un dossier d’information sera remis aux parents expliquant comment éliminer les poux. Les parents sont responsables de suivre les instructions données et de s’assurer que l’enfant n’a plus de poux avant de revenir au centre.

Tous les parents de la garderie seront avertis pour qu’ils commencent la vérification quotidienne des cheveux de leur(s) enfant(s).

Les parents doivent continuer à vérifier les cheveux de leur(s) enfant(s) durant les deux semaines qui suivent le traitement.

Lorsqu’un enfant revient à la garderie après un traitement, la directrice, avec le parent, vérifiera les cheveux de l’enfant avant de permettre à celui-ci de rejoindre le groupe.

**Accidents et urgences** En cas d’accident, les parents seront contactés immédiatement après l’administration des premiers soins à l'enfant. S'ils ne peuvent être joints, la personne contact d'urgence sera avisée. Si cette personne ne peut être jointe, nous téléphonerons à votre médecin de famille, et, si nécessaire, l'enfant sera conduit par ambulance à l'hôpital.

**Fermeture en cas de neige**

En cas d’intempérie (neige, ….), les radios locales vous informeront de la situation et des fermetures éventuelles des écoles. Nous suivrons la même politique que l’école des Navigateurs.

Ecoutez Radio-Canada: 97,7 bandes FM

CKNW: AM 890

**Tarifs 2020 – 2021**

**\*\*Tarifs 30 à 36 mois\*\***

**Frais d’inscription annuels :** 45.00$ par famille

**La garderie et Prématernelle les Moussaillons participe dans l’initiative de réduction des frais du gouvernement provincial, visant la réduction des frais de garde pour les Familles Britano- Colombiennes.**

**Les tarifs ci-dessous reflètent nos tarifs de base et les tarifs réduits par groupe d’âge.**

**Garderie Les Moussaillons [30 mois à 36 mois] (7h30 à 17h30)**

**Nombre de jours** **Frais Subvention \*Frais des parents**

2 jours / semaine 675.00$/mois **140.00$** **535.00$/mois**

3 jours / semaine 803.00$/mois **210.00$ 593.00$/mois**

4 jours / semaine 1,009.00$/mois **280.00$ 729.00$/mois**

5 jours / semaine 1,133.00$/mois **350.00$ 783.00$/mois**

**Prématernelle Les Moussaillons (9h00 à 11h30)**

**Nombre de jours** **Frais Subvention \*Frais des parents**

2 jours / semaine 283.00$/mois **70.00$ 213.00$**

3 jours / semaine 340.00$/mois **105.00$ 235.00$**

4 jours / semaine 427.00$/mois **140.00$ 287.00$**

5 jours / semaine 500.00$/mois **175.00$ 325.00$**

**\*\*Tarifs 3ans à 5 ans\*\***

**Garderie Les Moussaillons (7h30 à 17h30)**

**Nombre de jours** **Frais Subvention Frais des parents**

2 jours / semaine 587.00$/mois **40.00$** **547.00$/mois**

3 jours / semaine 700.00$/mois **60.00$ 640.00$/mois**

4 jours / semaine 876.00$/mois **80.00$ 796.00$/mois**

5 jours / semaine 984.00$/mois **100.00$ 884.00$/mois**

**Prématernelle Les Moussaillons (9h00 à 11h30)**

**Nombre de jours** **Frais Subvention Frais des parents**

2 jours / semaine 247.00$/mois **20.00$ 227.00$**

3 jours / semaine 294.00$/mois **30.00$ 264.00$**

4 jours / semaine 371.00$/mois **40.00$ 331.00$**

5 jours / semaine 433.00$/mois **50.00$ 383.00$**

**La Garde Scolaire Les Matelots (de 7h30 à 8h30 & de 14h53 à 17h30)**

**Les Maternelles \*\***

**# jours/frais par mois** **AM AM/PM PM**

2 jours /semaine 165.00$ 268.00$ 191.00$

3 jours / semaine 176.00$ 289.00$ 212.00$

4 jours / semaine 181.00$ 310.00$ 248.00$

5 jours / semaine 187.00$ 321.00$ 269.00$

***\*\*Veuillez noter que ces frais sont plus bas que les frais de garde, la différence est subventionnée par le gouvernement dans le cadre de la réduction des frais de garde pour les familles.***

**La Garde Scolaire Les Matelots (7ans à 12ans)**

**# jours/frais par mois** **AM AM/PM PM**

2 jours / semaine 185.00$ 288.00$ 211.00$

3 jours / semaine 206.00$ 319.00$ 242.00$

4 jours / semaine 221.00$ 350.00$ 288.00$

5 jours / semaine 237.00$ 371.00$ 319.00$

**Journée pédagogique** 35.00$45.00$45.00$

**\*\*** 50.00$/jour sans un des autres programmes

**Garde Occasionnelle** :

AM = 25.00$/enfant PM = 30.00$/enfant

**\*\*\*Toute heure entamée est due\*\*\***

**Retards: 15.00$/enfant par bloc de 15 minutes de retard**

La Garderie/Prématernelle Les Moussaillons et la Garde Scolaire Les Matelots seront fermées les journées suivantes:

Le lundi 12 octobre 2020 – Action de Grâce

Le lundi 11 novembre 2020 – Jour du Souvenir

Le lundi 21 décembre 2020 au vendredi le 01 janvier 2021 – Congé d’hiver

Le lundi 15 février 2021 – Jour de la famille

Congé du printemps – 15 au 26 mars 2021 (Pas de classe pour les enfants de la prématernelle)

Le vendredi 02 avril 2021 – Vendredi Saint

Le lundi 05 avril 2021 – Lundi de Pâques

Le lundi 24 mai 2021 – Fête de la Reine

**Matériel requis pour la classe de votre enfant**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Matériels** | **Garderie** | **Prématernelle** | **Garde scolaire** |
| Des vêtements de rechange identifiés | Oui | Oui | Non |
| Bottes et imperméable | Oui | Oui | Oui |
| Pantalon imperméable | Oui | Oui | Non |
| Souliers d’intérieurFermé  | Oui | Oui | Oui |
| Collation | 2 | 1 | 1 (après-école) |
| Une couverture | Oui | Non | Non |

**Programmation et horaires types**

La programmation hebdomadaire est faite par l’éducatrice en charge de chaque groupe. Elle est affichée afin d’informer les parents des événements quotidiens. La programmation est flexible afin de répondre aux besoins individuels de chaque enfant et de laisser place à la spontanéité. L’emphase est mise sur la langue et la communication, la résolution de problèmes, le développement de l’autonomie et l’estime de soi. Les diverses activités visent à permettre l’épanouissement physique, social, affectif, intellectuel et artistique de l’enfant.

Dans notre programmation on prend en considération les recommandations du guide canadien d’activités physique et de visualisation d’écrans dans les garderies:

\*Pour assurer le développement optimal des enfants sur le plan physique les enfants sont toujours encouragés à ce qu’ils bougent et soient actifs à de nombreuses occasions tout au long de la journée : les enfants sortent dehors tous les jours si le temps le permet. Ils ont l’accès au terrain de jeu a un grand parc et au gymnase de l’école avec de l’équipement approprie pour chaque groupe d’âge. Nos enfants ont au moins de 40 à 120min d’activités physique par jour. (Les enfants doivent être habillés adéquatement en tout temps pour participer pleinement aux activités planifiés selon les saisons et la condition météorologique)

Pour les Matelots on a une programmation équilibré des activités physique d’intensité modérée à élever tous les jours (soccer, Hockey, des jeux de groupes dirigés.…)

\* La visualisation d’écrans (screen time) est limitée seulement aux journées pyjama de 30 à 60 minutes, une à deux fois par moi.

**Faire davantage d’activité physique et réduire le temps de l’écran permet d’en retirer des bienfaits pour la santé et un mode de vie sain**.

**La Société de la Garderie et de la Prématernelle**

**Les Moussaillons**

La Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons est un organisme incorporé, à but non-lucratif et dont les objectifs sont les suivants :

Offrir des services de garde à l’enfant en français **aux familles francophones et exogames**.

Favoriser l’épanouissement et le développement de la langue et de la culture francophones afin de faciliter l’intégration de l’enfant à l’école francophone ou au programme d’immersion.

Offrir une programmation favorisant le développement global de l’enfant : Affectif, physique, cognitif, social et langagier.

Les membres de la SGPLM doivent comprendre et parler le français, partager les objectifs de la Société pour la majorité, et éventuellement avoir un ou des enfants fréquentant le milieu de garde Les Moussaillons ou la garde scolaire Les Matelots. En devenant membre vous:

Êtes encouragé à émettre vos opinions aux réunions mensuelles du Conseil d’Administration.

Avez le droit de voter à l’assemblée générale annuelle.

Pouvez présenter votre candidature à l’AGA et être élu(e)s au Conseil.

---------------------------------------------------------------------------

Je joins mon adhésion à la Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons, et dela garde scolaire Les Matelots, au montant de 45.00$ par famille

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**À retourner À la direction de la SociÉTÉ**

**CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ À LA GARDERIE ET LA PRÉMATERNELLE LES MOUSSAILLONS**

**La Garderie et la Prématernelle Les Moussaillons** est une Société à but non lucratif dont l’un des objectifs est de préparer les enfants à l’école francophone. C’est donc dans cette optique que **Les Moussaillons** respectent les critères d’admission basés sur l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantit aux citoyens canadiens établis en Colombie-Britannique le droit de faire instruire leurs enfants dans un programme d’éducation en français.

Dans le but de s’assurer que les admissions sont conformes aux lois qui s’appliquent, il nous est important de savoir sous quel critère d’admission chaque enfant est inscrit. Nous demandons donc à un parent de signer la déclaration qui suit au moment de l’inscription d’un nouvel enfant.

**DÉCLARATION D’ADMISSIBILITÉ**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, affirme que (cocher la ou les sections appropriées) :

* Ma langue maternelle est le français
* J’ai reçu mon instruction primaire en français (excluant l’immersion).

**Nom de l’école, ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

* L’un de mes enfants a reçu son instruction au niveau primaire ou secondaire en français (excluant l’immersion).

**Nom de l’école, ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

* L’un de mes enfants reçoit son instruction au niveau primaire ou secondaire en français au Canada (excluant l’immersion).

**Nom de l’école, ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

* Ma situation est différente de celles mentionnées ci-dessus.

Les immigrants ou immigrantes reçus sont également éligibles.

J’aimerais bénéficier des droits accordés par l’article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en demandant l’admission de mon enfant à La Garderie/Prématernelle Les Moussaillons.

Signature du parent \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, parent / tuteur de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ accepte les termes et conditions contenus dans ce manuel qui gouvernent la Société de la Garderie et de la Prématernelle Les Moussaillons, et de la garde scolaire Les Matelots.

Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 *Date Signature du parent / tuteur*

**Pour confirmer l’inscription de votre / vos enfant(s) dans les programmes de la garderie, la prématernelle et la garde scolaire, il est impératif de joindre les pièces suivantes :**

* « Les critères d’admissibilité » page 15 rempli et signée (Moussaillons seulement) et signature de l’engagement des parents à respecter les termes et conditions de la Garderie et de la prématernelle les Moussaillons.
* Les formulaires remplis pour les informations personnelles et 2 copies du formulaire en cas d’urgence;
* Formulaire d’engagement pendant la pandémie COVID-19.
* 45.00$ pour couvrir les frais d’adhésion (un seul paiement pour l’année d’inscription par famille) page 14;
* Le dépôt de (la moitié du dernier mois), non remboursable;
* Formulaire de prélèvement automatique par débit PAD rempli et signé ou 10 chèques postdatésde septembre 2020 à juin 2021;
* Formulaire d’immunisation

**À noter: Tous les chèques sont payables à «Les Moussaillons».**

**AUX PARENTS NON-AYANT DROITS**

**L’inscription à La Garderie et Prématernelle Les Moussaillons ne garantit pas l’admissibilité à une école du CSF. Voir la Directrice pour la documentation.**